



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Hervé VAN PRAAG, maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 04-04-2022

Etaient présents : Mesdames Catherine BLANCHARD et Messieurs, Marc LEMARIÉ, Didier RABIAUX, Philippe LOHIER, Jean-Luc HERVÉ,

Secrétaire de séance : Marc LEMARIÉ

Représentés : M. Steve ANDRÉ par M. Hervé VAN PRAAG, Sarah LOUCHE représentée par Philippe LOHIER.

Le maire a ouvert la séance du conseil. Ce conseil fera l'objet d'une diffusion enregistrée sur le réseau You Tube afin que la population puisse le suivre.

M. le maire demande d'ajouter les points à l'ordre du jour :

. Demande de subvention DREAL – Projet d'aménagement de voie cyclable et piétonne entre le Cap Fréhel et Fort La Latte.

. Mise à jour du tableau des effectifs au 04-04-2022 – stagiairisation d'un agent au service technique.

-Point 1–Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Catherine BLANCHARD informe que les taxes foncières Bâti et non Bâti sont concernées par le vote des taux. Le conseil décide d'appliquer une baisse, cette dernière s'applique simultanément sur les deux taxes foncières. Il est proposé de retenir les taux suivants pour 2022 :

Ressources de la fiscalité directe locale	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe sur le foncier bâti	30.98%	29.96%
Taxe sur le foncier non bâti	25.96%	25.10%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VOTE : à l'unanimité.

**- Point 2-CAMPING – saison 2022 – Dates d’ouverture et de fermeture -
tarification**

En perspective du redémarrage de la saison 2022 :

- **Date d’ouverture : le jeudi 26-05-2022 – Week-end ascension**
- **Date de fermeture : le dimanche 11-09-2022.**

Sur proposition du maire, les tarifs sont les suivants :

	2021	2022
PERSONNE + 12 ANS	3.90€	3,90 €
ENFANT 4 / 12 ANS	1.60€	1,60 €
CARAVANE / tente	3.00€	3,00 €
VOITURE	2.40€	2,40 €
VOITURE "SLEEPING CAR" - minibus	3.20€	3,20 €
CAMPING-CAR – hors saison sans prestations - Forfait	5.00€	3,00 €
CAMPING-CAR – en saison avec prestations	7.00€	8.00€
ÉLECTRICITÉ	2.50€	2,50 €
CHIEN	1.10€	1,10 €
MOTO	1.30€	1,30 €
BATEAU	1.70€	1,70 €
VOITURE VISITEUR	1.80€	1,80 €
Masque (Covid-19)	0.90€	0.90€
Location ADAPTATEUR	2.00€	2.00€
GARAGE MORT sans Electricité juin/Sept	6.00€	3 .00 €

Tarif branchement électrique pour les marchands ambulants : 5€ pour une période de 4 heures et 1€ par heure supplémentaire.

Tarifs préférentiels pour le camping

Les catégories de personnes pouvant y prétendre à savoir :

- ✓ Employés saisonniers communaux n’ayant pas de résidence sur la commune : exonération à 100% (gratuité pour les employés du camping même s’ils résident dans la commune)
- ✓ Sauveteurs intervenant sur la commune : exonération à 100%

- ✓ Employés saisonniers travaillant sur le territoire de PLEVENON : abattement de 50%
- ✓ Stagiaires du syndicat des Caps : exonération à 100%
- ✓ Etudiants, apprentis effectuant des stages obligatoires dans le cadre de leur formation : exonération à 100%
- ✓ Handicapés permanents exonération à 10%
- ✓ CLSH du territoire de la communauté de communes : abattement d'exonération à 30%

M. Philippe LOHIER fait remarquer que la rubrique tarif électricité n'a pas été augmentée en raison des fortes hausses annoncées. Le conseil propose de voir le montant des charges supportées pour cette année et de revoir les effets de cette crise actuelle pour l'année prochaine.

Il est précisé que l'ouverture aux camping-cars sur le camping du cap se fera ce vendredi 8 avril 2022 avant l'ouverture de la saison initialement indiquée ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal adopte l'ensemble des tarifs du camping du Cap.

- Point 3–CAMPING – approbation du dossier de consultation – Maîtrise d'oeuvre

Catherine BLANCHARD présente le dossier de consultation pour la maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du camping. Le dossier de consultation a été travaillé en groupe de travail avec Messieurs Didier RABIAUX et Philippe LOHIER pour établir les pièces contractuelles du marché : acte d'engagement, cahier des clauses particulières, programme de consultation, règlement de consultation.

Les travaux pourraient faire l'objet d'un démarrage de travaux en septembre 2024.

Il est demandé au conseil d'approuver le dossier pour la consultation de maîtrise d'oeuvre, D'autoriser le maire à lancer la consultation en vue de désigner un maître d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

VOTE : à l'unanimité.

- Point 4–ECO PATURAGE – Demande de subvention – contrat Natura 2000.

Le présent projet de délibération modifie et complète les délibérations prises en date 4 Juin 2021, et sa version corrective du 23 Juillet 2021, N° 121-2021. Ces délibérations pour des questions de technicité ne répondent en effet pas aux formulations légales nécessaires requises pour le contrat Natura 2000.

L'éco-pâturage sur les landes du cap Fréhel réalisé par le troupeau de Katell LORRE est apparu susceptible de rentrer dans le cadre d'un contrat NATURA 2000.

Le projet présenté comprend l'action à réaliser pour :

- la gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre du projet de génie écologique d'une durée de 4 ans, parcelles Section A n°48-50-52-54-75-60.

- d'un financement prévisionnel de l'opération, réparti comme suit :

▪ Etat	37%	18 374.19€ HT
▪ Union Européenne	53%	36 067.83€ HT

▪ Autofinancement	20%	13 610.50€ HT
▪ Total OPERATION		68 052.52€ HT

Le conseil est appelé à valider l'opération NATURA 2000.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- APPROUVE l'opération pour un montant de **68 052.52€ HT**
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel (dont 20% à la charge de la commune de PLEVENON).
- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter cette demande de soutien financier et signer tous documents qui y seront relatifs

VOTE : à l'unanimité.

- Point5 : ECO PATURAGE – Convention financière – soutien à la réalisation d'une activité de pâturage pour l'entretien et la restauration des landes du Cap Fréhel – Katell LORRE.

Afin de mettre en œuvre ce programme d'actions, la commune de PLEVENON délègue à Madame Katell LORRE l'exécution du programme d'actions, selon les clauses définies dans le cadre du contrat Natura 2000 et d'autorisation d'occupation du domaine public (AOT) de mise à disposition du foncier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le maire à signer la convention financière pour le soutien à la réalisation d'une activité de pâturage pour l'entretien et la restauration des landes du Cap Fréhel – Katell LORRE.

VOTE : à l'unanimité.

- Point 6–Demande de subvention DREAL – Projet d'aménagement de voie cyclable et piétonne entre le Cap Fréhel et le Fort La Latte.

Fin 2021, la commune de Plévenon a sollicité l'ADAC 22 (Agence d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor) pour une aide à la recherche d'itinéraires de liaison cyclable et piétonne entre le Cap Fréhel et Fort La Latte.

Pour la suite de ce projet, il est proposé que la commune de Plévenon sollicite de la DREAL un soutien pour financer les prestations d'assistance suivantes :

- Rédaction d'un pré programme de travaux, définition d'une enveloppe financière, et recrutement d'entreprises pour les travaux concernant des voies communales et ne pouvant être réalisés en régie.
- Rédaction d'un dossier à présenter à la CDNPS : compte tenu de sa situation en site classé et de la possible nécessité d'empiéter à certains endroits sur la lande, il est probable que la réalisation de la liaison piétonne et cyclable nécessite qu'une étude d'impact soit

présentée devant la Commission Départementale Nature Paysages Sites. Le travail de constitution du dossier doit être confié à un bureau d'étude.

- Réalisation des travaux d'aménagement : si à ce jour il n'est pas possible de déterminer précisément l'ampleur des aménagements à réaliser, les premiers éléments de diagnostic disponibles permettent d'identifier que des travaux seront à réaliser a priori sur au moins deux secteurs de voies communales. Le conseil est appelé à valider le projet de tracé de la voie cyclable et piétonne entre le Cap Fréhel et Fort La Latte et la demande de subvention faite à la DREAL dans ce cadre.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financement	Montant	
DREAL	13 000	50%
Autofinancement Mairie Plévenon	13 000	50%
Total	26 000	100%

Après en avoir délibéré, le conseil :

- APPROUVE l'opération pour un montant de 26 000 € HT
- APPROUVE le plan de financement (dont 50 % à la charge de la commune de PLEVENON).
- AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter cette demande de soutien financier et signer tous documents qui y seront relatifs

M. LOHIER interroge sur le montant des 26000€. Le montant englobe la totalité des études de l'opération.

VOTE : à l'unanimité.

Point 7 – Politique des emplois : mise à jour des effectifs au 04-04-2022

EFFECTIFS - Commune de Plévenon - 04-04-2022

Postes Permanents:

Intitulé	Type de contrat	Nombre d'emploi	Service	TC	TNC	Modification proposée	Effectif	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C titulaire	1	Administratif finances - Personnel	35h			1	Service Administratif 2
Adjoint administratif principal 2nde classe	C titulaire	1	Administratif - Accueil	35h			1	Entretien des Bâtimnts 1
Adjoint technique	C stagiaire	1	Technique	35h		stagilisation au 04/04/2022	1	Services techniques 4
Adjoint technique	C titulaire	3	Technique Espaces Verts Espaces Verts	35h 35h 35h			3	
Agent d'entretien - bâtiments	C Titulaire	1	Entretien		25h		1	ASVP Cap 1
Agent de Surveillance du Parking du CAP	C Titulaire	1	ASVP	35h			1	
							8	

Renforts Ponctuels:

Intitulé	Type de contrat	Nombre d'emploi	Service	TC	TNC	Modification proposée	Effectif	
Poste - Renfort Administratif	CDD Contractuel	1	Administratif - Poste		20h		1	Service Administratif 2
Adjoint administratif principal 1ère classe	CDD contractuel	1	Ressources Humaines		21h		1	Services techniques 1
Renfort Service Technique*	CDD	1	Entretien	35h			1	
							3	

Total: 11

VOTE : à l'unanimité.

Point 9 – Information et questions diverses

- REPAS DES AINES : le 8 mai 2022 – demande de devis en cours. Une proposition est en cours auprès de la boucherie DALIBOT. D'autres commerçants de PLEVENON pourraient être sollicités. Pour l'animation, le comité des fêtes est consulté.
- Dossier PHARE – suite à pétition- Mme La Ministre a fait réponse. Réponse diffusée dans le plein phare. Un groupe de travail pourrait être constitué pour l'avenir du Phare. La réponse de Mme la Ministre pourrait être diffusée.
- Logements sociaux allée des cailloux bleus – diagnostics en cours – électricité – isolation – chauffage. 1 diagnostic thermique est préconisé.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos et la séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance,
Marc LEMARIÉ

Le maire,
Hervé VAN PRAAG,